

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du lundi 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yves CHAPRON, Maire.

Présents ou représentés : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (absent), Lina POUGET

Secrétaire de séance : Joël MANAS

Monsieur le Maire accueille les élus.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération d'approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Terssac Event » pour le spectacle « orchestre Harmonie de Carmaux »
3. Organisation du bureau de vote
4. Plan communal de sauvegarde
5. Nomination pour le poste d'assistant de prévention
6. Point annuel sur l'urbanisme
7. Questions et informations diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 26 janvier 2026.

Il vous est demandé d'approuver ledit Procès-Verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 13 voix pour ,1 abstention et un absent:

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

2 – Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Terssac Event » pour le spectacle « Orchestre Harmonie de Carmaux »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Terssac Event qui sollicite une subvention de 1000 € pour l'organisation du spectacle musical avec l'Harmonie de Carmaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE à 14 voix pour et un absent :

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association Terssac Event pour l'organisation du spectacle musical avec l'Harmonie de Carmaux.

- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours

3– Organisation du bureau de vote

Sur proposition de Monsieur le Maire, la composition du bureau de vote est établie ainsi que l'organisation de permanence du bureau de vote pour les élections municipales.

4– Plan Communal Local de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde qui fera l'objet d'une prochaine réunion de travail.

5– Nomination pour le poste d'assistant de prévention

Monsieur le Maire informe que Maeva Vasset, adjointe administrative, va être nommée au poste d'assistant de prévention après avoir effectué la formation obligatoire.

6– Point annuel sur l'urbanisme

Madame Claudine MONTELS, adjointe à l'urbanisme, présente un récapitulatif du nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2025 et en 2024 :

Permis de construire :

En 2025 → 13 P.C. comprenant 3 maisons d'habitations, 3 garages, 1 piscine couverte, 1 piscine intérieure et 2 extensions de bâtiments industriels. Sur ces 13 permis de construire, 2 ont été rejetés.

En 2024 → 15 P.C. avaient été déposés dont 4 maisons d'habitation.

Nous sommes dans une situation stable vu qu'il reste très peu de terrains non construits au lotissement du Colombier et aucun au lotissement de l'Ecole.

Déclarations préalables :

En 2025 → 26 D.P. ont été déposées comprenant 11 implantations de panneaux photovoltaïques, 5 clôtures, 2 modifications de façade, 2 régularisations de véranda, 2 abris à voitures, 1 extension et 1 piscine.

En 2024 → 34 D.P. avaient été déposées dont 14 implantations de panneaux photovoltaïques et 4 piscines.

Certificat d'urbanisme :

En 2025 → 46 C.U. ont été déposés avec 38 CuA, 6 CuB et 2 non aboutis.

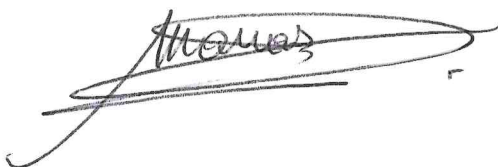
En 2024 → 25 C.U. ont été déposés avec 22 CuA et 3 CuB.

7- Questions et informations diverses

- La commission finance est prévue jeudi 19 février à 18h.
- Suite aux manifestations des agriculteurs, le rond-point situé route de florentin sur la départementale 27 n'a pas été dégagé. Une relance sera faite pour demander au conseil départemental et à la communauté d'agglomération de dégager ce rond-point non traité. La commune n'est pas équipée pour effectuer ce nettoyage.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 19H30.

Le Secrétaire de séance,



Joël MANAS



Le Maire,



Yves CHAPRON

